

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



NOM DU CONTROLEUR	CESTELE Christophe
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	042Z7007 <i>Cestele Christophe</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AB AUTOBILAN 42 PL - ANDREZIEUX 16 RUE BENOIT FOURNEYRON 42160 - ANDREZIEUX BOUTHEON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S042Z075
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	11/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

## SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : FG-204-JD (TMD)      Catégorie de véhicule : TRR      Energie : GO  
Date de mise en circulation : 22/05/2019      N° PV : 24215523

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



## SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24211038	04/03/2024	RAS	
24211089	05/03/2024	RAS	
24211139	06/03/2024	RAS	
24211168	07/03/2024	RAS	

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
CONTROLE COMPLET ET SATISFAISANT DANS LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS ET DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 11/09/2025
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	CESTELE Christophe
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	042Z7007 <i>Cestele Christophe</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AB AUTOBILAN 42 PL - ANDREZIEUX 16 RUE BENOIT FOURNEYRON 42160 - ANDREZIEUX BOUTHEON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S042Z075
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	11/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

## SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : EG-718-SM      Catégorie de véhicule : CAR      Energie : GO  
Date de mise en circulation : 15/11/2016      N° PV : 24215540

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



## SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24211117	06/03/2024	RAS	
24211185	08/03/2024	RAS	
24211256	11/03/2024	RAS	

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
CONTROLE COMPLET ET SATISFAISANT. BONNES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES.

<b>DECISION : FAVORABLE</b>	<b>PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 11/09/2025</b>
-----------------------------	---

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



NOM DU CONTROLEUR	CESTELE Christophe
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	042Z7007 <i>Cestele Christophe</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AB AUTOBILAN 42 PL - ANDREZIEUX 16 RUE BENOIT FOURNEYRON 42160 - ANDREZIEUX BOUTHEON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S042Z075
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	11/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

## SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : FG-204-JD      Catégorie de véhicule : TRR      Energie : GO  
Date de mise en circulation : 22/05/2019      N° PV : 24215523

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



## SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24211070	05/03/2024	RAS	
24211178	07/03/2024	RAS	
24211241	11/03/2024	RAS	

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TMD

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

### Commentaires

CONTROLE COMPLET ET SATISFAISANT DANS LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS ET DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

**DECISION : FAVORABLE**

**PROCHAIN AUDIT AVANT LE :**

**11/09/2025**

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.